



Le projet de schéma de mutualisation de la CCG

Conseil Communautaire du 28 septembre 2015

Un schéma de mutualisation, pour quoi faire ?

S'inscrire dans une logique volontaire, faire de l'obligation réglementaire une véritable opportunité de renforcer le partenariat entre collectivités

- Renforcer la qualité des services à rendre aux habitants et aux communes, dans un contexte de restriction des ressources financières et de préservation de la proximité communale
- Rechercher des gisements d'économies et améliorer l'efficacité à effectif constant *efficacité : optimisation des moyens mis en œuvre pour atteindre un résultat*
- Partager et mettre en commun des moyens, des compétences et du savoir-faire
- Permettre de définir un niveau de service de l'action intercommunale, en lien avec le projet de territoire



Une réflexion globale, facteur clé de réussite

- Rechercher la cohérence entre le projet politique, sa traduction dans le projet de territoire et son articulation avec la mutualisation de services
- Prendre en compte le contexte financier des collectivités et les besoins du terrain
- Impliquer les acteurs (élus, agents) dans la démarche
- Établir un état des lieux
- Intégrer une réflexion ressources humaines
- Être pragmatique et s'inscrire dans une dynamique de bon sens

Une condition sine qua non de réussite : l'affirmation d'une volonté politique
Deux axes de transversalité : gouvernance et communication

Une articulation avec le projet de territoire

Axe 1 : des services et près de 100 ha pour le développement économique, la création de richesse et d'emplois

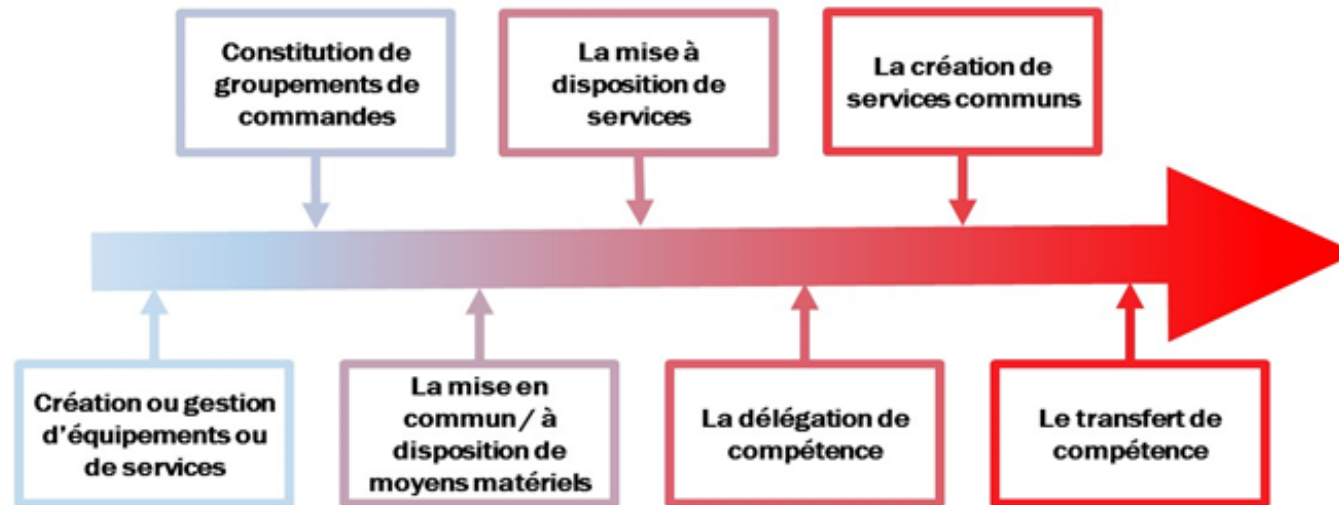
Axe 2 : une offre de mobilité multimodes performante et attractive

Axe 5 : une offre complète de services à la population : enfance, santé, accompagnement social

Axe 4 : un territoire moteur pour la transition énergétique et la protection de l'environnement

Axe 3 : un développement urbain maîtrisé préservant les espaces agricoles et offrant des logements adaptés pour tous

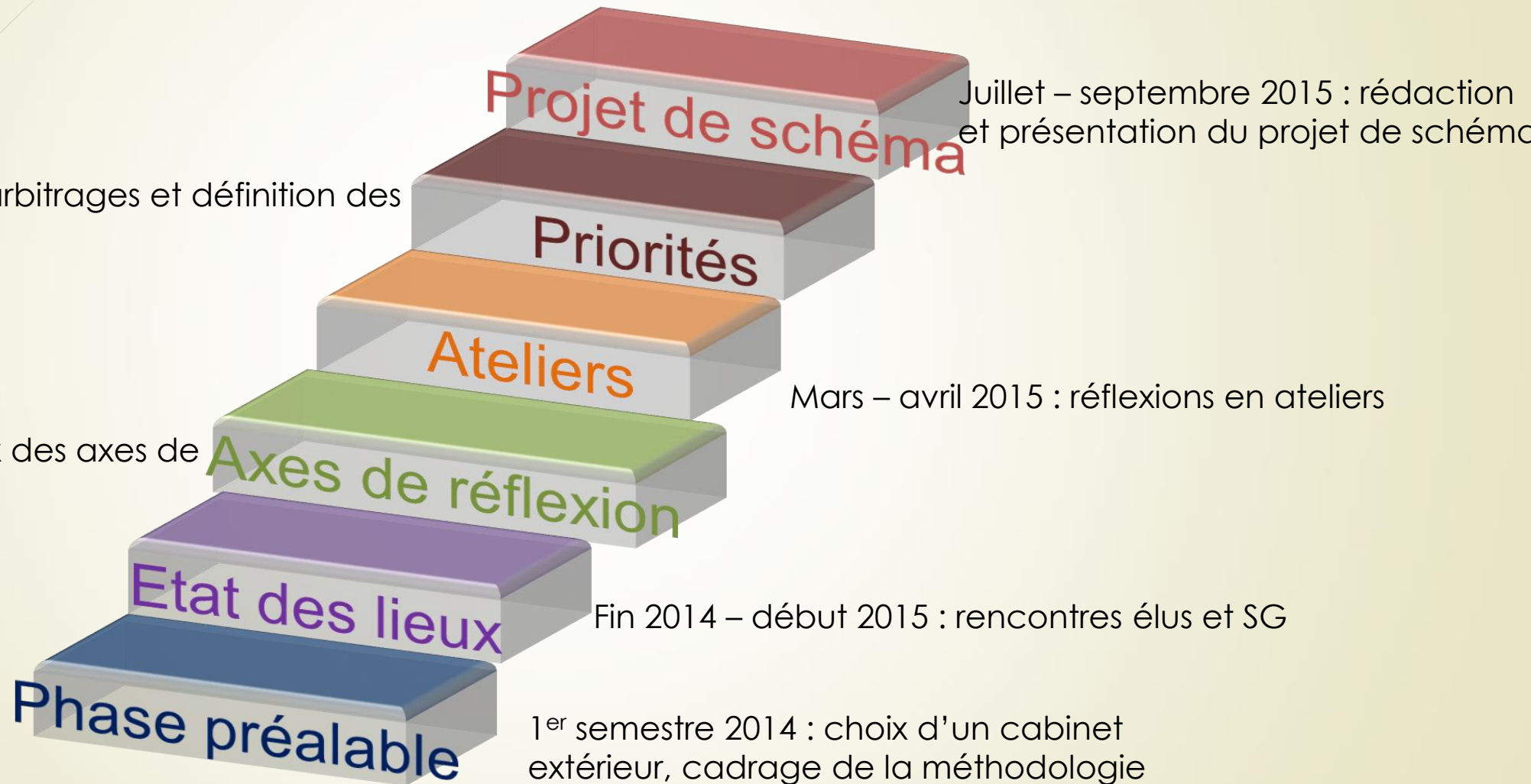
La mutualisation : une boîte à outils à choix multiples



Un panel d'outils selon le degré d'intégration et de partenariat entre les collectivités

Le processus de mutualisation = des étapes successives dont l'évolution n'est figée ni dans le temps, ni dans la réflexion

Une élaboration par étapes





Les premiers axes prioritaires

Domaines fonctionnels

- **Marchés publics – commande publique**
- **Informatique**
- **Ressources Humaines**

Domaines opérationnels

- **Services techniques**
- **Police**
- **Bibliothèques**

La déclinaison en actions – les échéances

① Marchés publics – achat public

- Objectif de mise en place d'un service commun : automne 2016
- Etapes intermédiaires :
 - mutualisation entre les communes de Collonges et Valleiry
 - mise en place d'un groupe de projet pour travailler à la structuration du service commun et à la mise en œuvre de groupements de commande

② Informatique

- Initier en 2016 un diagnostic des outils matériels et logiciels utilisés sur le territoire
- Favoriser autant que possible la recherche de convergence des outils

③ Ressources Humaines

- Mettre en place un plan de formation mutualisé : 2016 – 2018
- *Réfléchir à des actions de convergence : action sociale, postes de travail, régime indemnitaire (non priorisé à court terme)*



La déclinaison en actions – les échéances

4 Services techniques

- Mutualisation entre la Ville de Saint-Julien et la CCG pour des besoins en ingénierie bâtiments : début 2016 pour mise en œuvre
- Animer un réseau ST sur le territoire

5 Police


- Mise en place de polices pluricommunales sur deux secteurs géographiques de la communauté de communes : 2015 - 2017

6 Bibliothèques (axe non priorisé à court terme)

- *Envisager l'acquisition d'un logiciel commun*
- *Renforcer la coordination et l'animation du réseau*



Les étapes de validation du schéma

- **Présentation du projet de schéma en Conseil Communautaire du 28 septembre**
 - **Notification aux communes-membres pour avis des conseils municipaux : entre octobre et novembre**
 - **Approbation du schéma en Conseil Communautaire du 14 décembre**
- 

Et la suite ?

Le schéma de mutualisation n'est pas un document figé ; il est évolutif

Des étapes régulières d'information et de communication

